

Procès d'Eric Zemmour suite à ses propos sur les Mineur.e.s Non Accompagné.e.s : les Départements se mobilisent

Ce mercredi 17 novembre s'ouvrira au Tribunal judiciaire de Paris le procès de M. Eric Zemmour suite à ses propos sur les Mineur.e.s Non Accompagné.e.s (MNA) tenus en septembre 2020 sur CNEWS. Plusieurs Départements se porteront parties civiles afin de réaffirmer la nécessité d'un accueil digne de ces jeunes en détresse.

Publié le 16 novembre 2021

Dans sa chronique du 29 septembre 2020 sur CNEWS, M. Eric Zemmour déclarait : « *Les mineurs isolés sont pour la plupart des voleurs, des violeurs, des assassins* ». Une déclaration qui faisait suite à l'attaque à la machette le 25 septembre 2020 de policiers devant les anciens locaux de Charlie Hebdo par un jeune Pakistanais, alors qualifié à tort de mineur isolé. A la suite d'un dépôt de plainte par 22 Départements et 11 associations, le Parquet de Paris s'était saisi de l'affaire. Après un report décidé lors d'une première séance le 8 septembre dernier, le procès s'ouvre ce mercredi matin à la 17ème chambre correctionnelle du Tribunal judiciaire de Paris.

Défendre un accueil digne et bienveillant par les Départements

Si la chaîne CNEWS a été condamnée le 18 mars 2021 par le CSA à 200 000 € d'amende, ce procès entend soulever la responsabilité directe de M. Zemmour et faire valoir le préjudice subit notamment par les Départements, comme collectivités chargées de l'accueil et de la prise en charge des MNA, au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Alors que la France est signataire de la Convention internationale des droits de l'enfant, les Départements souhaitent rappeler la nécessité de protéger ces jeunes isolés étrangers qui arrivent en France pour fuir les désordres du monde, et de les accueillir avec dignité et bienveillance, au même titre que les autres jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les Départements dénoncent par ailleurs le climat nauséabond entretenu depuis plusieurs mois autour de l'accueil de ces jeunes et l'escalade des propos haineux dont témoigne M. Zemmour, et qui n'ont d'autre but que d'attiser les tensions présentes dans notre société à des fins politiciennes.

C'est dans ce contexte que plusieurs Départements ont souhaité se porter partie civile.



Philippe Martin tient à rappeler :

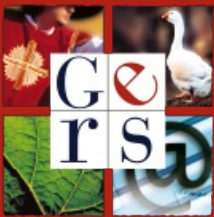
« Aujourd'hui 46 MNA sont confiés à notre collectivité départementale, que nous accueillons et accompagnons dans leurs démarches administratives, médicales et de logement.

Contrairement à ce qui se passe dans d'autres départements nous n'avons aucune « sortie sèche » c'est à dire aucun jeune qui une fois devenu majeur n'est abandonné.

Nous proposons un accompagnement éducatif à 52 jeunes majeurs non accompagnés (JMNA) dans le Gers de leurs 18 ans à 21 ans.

Tous les mineurs sont scolarisés, principalement dans deux établissements spécialisés gersois : Louise de Marillac et Cantoloup Lavallée.

Notre accompagnement sérieux et de qualité est prouvé, n'en déplaise à Eric Zemmour : 95% des MNA du Gers sont en apprentissage et 5% sont scolarisés. »



LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental du Gers

81 route de Pessan
BP 20569
32022 Auch Cedex 9
05 62 67 40 40

✉ Nous contacter

EN
1 CLIC